

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2024-03

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le 1^{er} février deux mille-vingt-quatre.

Monsieur Alain Perrot a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Formant la majorité des membres en exercice.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Williams DUFOUR	X				Monsieur Bertrand PUGNOT		X		
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Monsieur Fabien GALLICE		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Éric PHILIPPE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Mathias LAVOLE		X			Monsieur Stéphane GUSMEROLI	X			
Monsieur GENTIL Pascal	X				Monsieur BOURDIER Gilles			X	JL Reynaud

Objet : élection membres du Bureau Syndical

Monsieur Le Président, Jean-Louis Reynaud expose que :

Suite à la démission, en date du 2 mai 2023, de Monsieur ROULAND Patrick, membre du bureau syndical, le conseil syndical du SIAGA doit procéder à l'élection d'un nouveau membre au bureau syndical.

Vu la délibération CS-2020-17 du 26/08/2020 concernant l'élection des membres du bureau syndical,

CONSIDÉRANT que le nombre de membre du bureau était de 3.

CONSIDÉRANT que l'Assemblée a décidé de maintenir à 3 le nombre de membres du bureau,

CONSIDÉRANT que Monsieur ROULAND Patrick a démissionné en date du 2 mai 2023,

CONSIDÉRANT que Monsieur Pascal Gentil a se porte candidat,

CONSIDERANT que : Aucune autre candidature n'est enregistrée,

Après décompte des bulletins,

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Délégué titulaire : Monsieur Pascal Gentil représentant la CC du Lac d'Aiguebelette.

Le dépouillement du premier tour du scrutin a donné les résultats suivants :

-	Votants.....	14
-	Suffrages exprimés	13
-	Votes nuls.....	00
-	Votes blancs.....	01
-	Majorité absolue	08
-	Abstentions.....	00

Monsieur Pascal Gentil a obtenu 12 voix

Le Conseil Syndical :

Décide de nommer Monsieur Pascal Gentil aux fonctions de membres du bureau

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, le 7 février 2024

Le secrétaire de séance
Alain Perrot



Le Président
Jean-Louis Reynaud



Publiée le : 08/02/2024

Transmise au Représentant de l'État le : 08/02/2024

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.